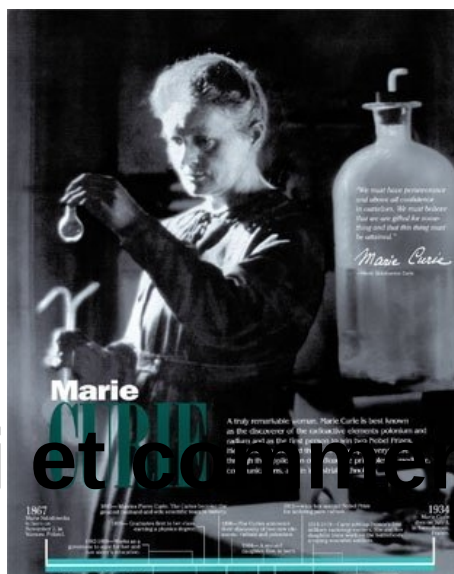


<http://ec-marie-curie-joue-les-tours.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article57>



Pourquoi et comment devenir un représentant de parents

- Informations - Election des représentants de parents -

Date de mise en ligne : mardi 8 septembre 2009

Copyright © Ecole élémentaire Marie Curie - Joué-lès-Tours - Tous droits

réservés

Qu'est-ce qu'un représentant de parents d'élèves au conseil d'école ?

Les représentants de parents sont invités à assister aux 3 conseils d'école qui ont lieu durant l'année scolaire. Ce dernier est un lieu de dialogue où sont abordés les thèmes importants de l'école (exemples : la cantine, la garderie, le règlement de l'école, les effectifs des classes, le budget alloué à l'école...). Il dure 2h et se compose de :

- Les représentants de parents (10 maximum : 5 titulaires et 5 suppléants)
- Un représentant de la municipalité de Joué-lès-Tours : Mme Sannégon
- L'équipe enseignante : Mmes André, Chaulier et Dorotte ainsi que Mm. Drou et Kulpa

Un parent suppléant peut exposer son point de vue au même titre qu'un parent titulaire. La seule différence entre un parent titulaire et un parent suppléant, c'est que ce dernier n'a pas le droit de voter sauf s'il remplace un parent titulaire absent.

Comment devenir représentant de parents au conseil d'école ?

Pour être représentant de parent, il faut former une liste. Pour cela, il suffit d'être deux et de venir écrire vos noms et prénoms sur un document de candidature. Vous pouvez également vous rapprocher d'une liste existante. Si tel est votre souhait, je me ferai un plaisir de vous mettre en contact avec le représentant de la liste FCPE ou le représentant de la liste indépendante.